UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00305084 6

Lauer, Bernard
La question polono-juive
d'après un Juif polonais

DS
135
P6L3

Bernard LAUER

La Question Polono-Juive

d'après un Juif Polonais

PRIX : 0 fr. 50

PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ
71, RUE DE RENNES, 71

1916

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/laquestionpolono00laue

Bernard LAUER

La Question Polono-Juive

d'après un Juif Polonais

PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ
71, RUE DE RENNES, 71

1916

DS
135
P6 L3

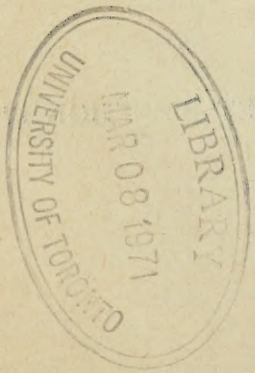

LA QUESTION POLONO-JUIVE

d'après un Juif Polonais

⊙ ⊙ ⊙

I

Au plus fort de la lutte, au moment où le sort de la Pologne restait encore indécis au point de vue militaire, l'Allemagne fut inondée de brochures et d'articles de journaux concernant la question juive en Pologne et sa solution définitive.

On vit des assemblées de juifs allemands, qui se considéraient comme toutes désignées pour prendre sous leur protection les juifs polonais et s'occuper de leur avenir, et qui ne se rendaient pas compte que personne ne peut dire actuellement avec quelque certitude ce que deviendra la Pologne et sous quelle forme se présentera l'Etat polonais après la guerre. Les promoteurs de cette campagne entrèrent en lutte avant de consulter les juifs habitant la Pologne ou leurs représentants légitimes, qui auraient pu les renseigner sur les aspirations, les vœux et les buts de nos coreligionnaires.

Tout le monde sait qu'il y a à Varsovie environ 300.000 juifs : parmi eux beaucoup sont intelligents et politiquement mûrs, et ils devraient avoir voix au chapitre quand il s'agit de régler leur sort. Les plus bruyants parmi les juifs allemands étaient précisément ceux qui ne connaissaient pas les relations polono-juives et n'avaient que des idées préconçues tirées des pamphlets publiés, en Allemagne, par des écrivains juifs russes (et non polonais). Or ceux-là n'ont pas vécu assez longtemps en Pologne pour se rendre compte des relations existant entre les Polonais chrétiens et les Polonais israélites. Ils tiraient toute leur science des journaux juifs publiés depuis une dizaine d'années en jargon à Varsovie et à Lodz, et dirigés par des juifs russes. Le fait même qu'on ne fait en Allemagne aucune distinction entre les juifs russes et les juifs polonais prouve combien cette question y est traitée superficiellement, car tous ceux qui connaissent le problème juif savent très bien qu'il y a entre ces deux groupes une différence énorme, vu qu'ils ont été soumis à l'influence de deux civilisations entièrement distinctes : même le jargon des juifs polonais diffère beaucoup de celui des juifs russes.

On ignore généralement que le Royaume de Pologne, quoique incorporé à la Russie depuis plus de cent ans, a conservé le Code Napoléon et le calendrier grégorien : ces vestiges de son passé libre impriment au pays un caractère spécial. Par exemple, l'égalité des juifs devant la loi, décrétée en 1806, ne fut jamais abrogée depuis en Pologne, tandis qu'en Russie les juifs n'ont jamais possédé aucun droit. Cette égalité qui n'existe, il est vrai, que *de jure* s'est maintenue jusqu'aux dernières années du ministère Stolypine, c'est-à-dire jusqu'au moment où la Douma établit une curie spéciale pour les électeurs juifs.

Toutes les mesures restrictives prises contre les juifs en Pologne (pourcentage dans les écoles, interdiction d'habiter la campagne, etc.) n'ont pas suivi la voie législative ; elles furent établies par des décrets et des circulaires de différents gouverneurs ou ministres, et maintenues en dépit des lois en vigueur dans le Royaume. Ce sentiment d'être égal à ses concitoyens chrétiens, ce « civis polonus sum » s'est ancré profondément dans l'âme de tout juif polonais intelligent, conscient de ses droits. Il n'en est pas de même du juif russe, qui n'a jamais entendu parler d'égalité et qui tremble continuellement, sachant qu'il peut être chassé de la ville qu'il habite. De tout temps il a été opprimé par les bureaucrates tout-puissants, et tout gouverneur qui veut gagner les sympathies de ses supérieurs n'a qu'à inventer de nouvelles mesures anti-juives.

Dès 1880 les malheureux juifs russes eurent à subir des pogromes, tolérés sinon inspirés par le gouvernement ; ils se virent expulser en masses de leurs villes natales. Ces procédés barbares ont détruit dans leur âme tout patriotisme, tout attachement au sol. Vrais juifs errants, ils sont obligés parfois de changer tous les ans de résidence, selon le bon plaisir de la police.

Malgré toutes ces persécutions, le juif russe s'est assimilé bientôt la langue et les mœurs russes ; ne formant qu'une infime minorité perdue dans l'immense mer russe, il a adopté les coutumes de l'entourage. Mais cette assimilation n'a été que superficielle ; il lui manque l'essentiel, le patriotisme, puisque le gouvernement a fait tout ce qu'il fallait pour empêcher ce sentiment de se développer.

Le juif polonais, tout au contraire, est attaché au sol du pays ; il l'habite depuis de longs siècles, il s'y est enraciné, il s'y sent chez lui. Les cendres de ses ancêtres reposent dans les cimetières polonais ; les œuvres de ses rabbins furent imprimées dans les officines polonaises. Il a ses écoles, ses Jeschiboth, ses synagogues. L'histoire lui apprend que ses ancêtres vivaient en paix en Pologne, dans les temps où les juifs étaient torturés, brûlés, dans toute l'Europe occidentale. Les classes intelligentes juives, formées par la culture polonaise, font tout leur possible, aussi bien

dans le Royaume de Pologne qu'en Galicie, pour répandre la langue polonaise parmi le prolétariat juif qui — assimilé aux Polonais, au point de vue politique — a le devoir de connaître la langue du pays. Ces aspirations, si naturelles pourtant, sont contrecarrées par les écrivains judéo-allemands, qui cherchent à maintenir le jargon et à transformer tous nos coreligionnaires en nationalistes juifs. Mais, sous le couvert de nationalisme, ces agitateurs ne veulent rien moins que germaniser les juifs, que dresser une muraille entre eux et leurs concitoyens polonais, ce qui pourrait être gros de conséquences pour notre peuple déjà si éprouvé. Abstraction faite du devoir moral, qui oblige les juifs polonais à se montrer solidaires du peuple polonais avec lequel ils sont liés depuis plusieurs siècles, il nous faut encore envisager une question de première importance. Il est dans la logique des choses que toute nation consciente de ses droits, si opprimée qu'elle soit, arrive à reconquérir son indépendance, et il est hors de doute que la terrible guerre actuelle apportera la solution plus ou moins définitive de la question polonaise. Quel rôle serait réservé aux juifs dans l'Etat Polonais, s'ils étaient artificiellement rendus étrangers à tout ce qui est polonais?

Je ne veux pas entamer une polémique avec les nombreux écrivains qui s'occupent de la question polono-juive ; encore moins avec le Dr Kaplan-Kogan, qui n'a pas la moindre notion des choses dont il parle. Il y a ainsi bon nombre de journalistes qui tranchent cette question si brûlante avec une naïveté déconcertante, sans se rendre compte du tort immense que nous font leurs programmes. En effet, le public polonais pourrait s'imaginer que les théories qu'ils exposent représentent les postulats des grands groupes juifs, dont ces publicistes seraient des porte-paroles. Je vais me borner à analyser quelques idées exposées dans l'article de M. Nahum Goldmann, paru dans le nº 244 de la « Frankfurter Zeitung » et qui pourraient être *absolument néfastes* pour l'avenir des juifs en Pologne.

II

M. Goldmann voudrait atténuer les antagonismes existant entre les juifs et les Polonais, et attisés constamment par les méthodes gouvernementales russes, mais les conseils et les remèdes qu'il propose vont justement à l'encontre de ce but. Il préconise inconsciemment les mêmes méthodes russes, mais arrangées à l'européenne. Il voudrait « jargoniser » tous les juifs, ce qui, d'après lui, amènerait un développement de la conscience nationale juive, et il ne voit pas qu'il rétablirait ainsi un nouveau ghetto pour les juifs polonais.

Où conduit le jargon, sinon à rendre les juifs complètement étrangers à 85 0/0 de la population autochtone parlant exclusivement polonais ? Mais le jargon n'est ici qu'un prétexte ; en réalité le Dr Goldmann veut germaniser les juifs. Les juifs, dit-il, *ont conservé depuis des siècles leur ancienne culture allemande, dont le jargon est le produit.* Je reviendrai encore sur ce « produit allemand », mais on voit dès à présent que cette façon de résoudre la question juive ne fait que creuser encore l'abîme creusé artificiellement par le gouvernement russe entre nous et les Polonais.

La question polonaise est déjà suffisamment ardue pour qu'on ne la complique pas davantage. Sous le régime russe, où le gouvernement faisait tout son possible pour semer la discorde entre les deux races, le problème polono-juif ne pouvait pas être résolu, mais la Pologne devenue indépendante, la question se réglera d'elle-même. Certaines conditions peuvent provoquer dans chaque pays des phénomènes morbides, passagers d'ailleurs ; pour juger de la valeur d'un peuple il ne suffit pas de connaître quelques épisodes de sa vie, il faut connaître tout son passé, et, en ce qui concerne la question qui nous intéresse, il faut prendre en considération que pendant des siècles la Pologne fut pour nous une terre de liberté. Nous pouvons donc lui accorder notre confiance.

La question juive est en Pologne une question purement *intérieure ;* les étrangers qui ne connaissent ni le pays, ni ses mœurs et coutumes, ni son histoire, n'ont aucune qualité pour décider des rapports à établir entre les citoyens polonais chrétiens et les citoyens polonais israélites, qui comptent dans leur sein beaucoup d'ardents patriotes *polonais.* Ces défenseurs improvisés ne se sont même pas donné la peine de consulter les principaux intéressés, qui n'ont pas pu jusqu'à présent exprimer leur opinion et qui pourtant seront seuls à pâtir des conséquences que cette campagne néfaste pourra entraîner.

Tout ce mouvement, inauguré par la presse judéo-allemande et judéo-américaine suivie ensuite par la presse de toute l'Europe, repose sur de fausses données historiques, sur des faits dénaturés, rapportés par cette littérature pamphlétaire dont j'ai déjà eu occasion de parler et qui a pu induire en erreur même des hommes comme Georges Brandès et Luigi Luzzati. On y accuse les Polonais d'avoir organisé des pogromes de juifs, d'avoir assisté impassiblement aux incendies des maisons juives ; des médecins polonais auraient refusé de soigner les juifs malades, etc., etc.

Dans toutes ces histoires il n'y a pas un seul mot de vrai.

Il faut reconnaître que dans ces derniers temps la situation des juifs en Pologne a considérablement empiré. Plusieurs facteurs y ont contribué ; nous en parlerons plus loin, En tout cas, je le répète, il s'agit là d'un différend entre citoyens d'un même pays, qui veulent le régler entre eux. Nos défenseurs, dont quelques-uns

sont de bonne foi, mais mal renseignés, nous font le plus grand tort en portant devant le forum européen des calomnies contre la nation polonaise et en présentant la situation réelle sous une forme caricaturale. Le boycottage des juifs, organisé par les nationalistes polonais qui voulaient s'en servir comme d'un moyen politique, a été suffisamment affreux pour nous, et si nos défenseurs s'étaient bornés à le porter à la connaissance de l'Europe, la justice y aurait gagné ; tandis qu'en répandant des nouvelles tendancieuses et parfaitement fausses, ils vont contre leur but ; *les rapports entre Polonais et juifs ne feront que s'envenimer et une réconciliation sera rendue fort difficile.*

Nous, juifs polonais, nous voulons vider nous-mêmes le différend domestique qui malheureusement existe entre nous et nos concitoyens chrétiens. Nous n'avons pas besoin d'appeler au secours des juges étrangers.

Que dirait, par exemple, la nation française s'il venait à l'idée aux juifs polonais ou russes de pousser les juifs français à réclamer des écoles d'État avec le jargon comme langue d'enseignement et des lois protectrices spéciales pour sauvegarder leur caractère national juif? Une pareille supposition est du dernier ridicule. Pourtant M. Nahum Goldmann, qui paraît complètement satisfait de voir qu'en Allemagne tous les citoyens jouissent des mêmes droits, quelle que soit leur religion, réclame pour les juifs polonais des lois protectrices spéciales et somme le gouvernement allemand, maître actuel de la Pologne, de les leur accorder. Une pareille protection venant de la part du gouvernement allemand ne ferait qu'éveiller une grande méfiance dans la population polonaise et rendrait notre situation vraiment intenable.

M. Nahum Goldmann exige qu'on reconnaisse en Pologne les juifs comme nation et qu'on crée des écoles avec le jargon comme langue d'enseignement. Le jargon devient ainsi officiellement langue nationale juive.

Je ne veux pas discuter ici la question de savoir si le jargon peut être considéré comme une langue. Ses défenseurs le considèrent comme telle, se basant sur ce fait qu'il y a déjà un commencement de littérature dans le jargon. Il faut reconnaître pourtant que ce n'est pas un véritable idiome pouvant être assujetti à des règles de grammaire; de plus, il varie d'un endroit à l'autre, en empruntant beaucoup d'expressions à la langue du pays (polonais, lithuanien, russe, etc.); enfin, partout où les Juifs ont pu s'assimiler la langue du pays, il disparaît aussitôt. Mais, même au point de vue pratique, le jargon, comme langue d'enseignement, n'est pas admissible. Les écoles primaires, qui ne donnent aux enfants qu'une instruction élémentaire, ne comportent pas l'enseignement des langues étrangères; les enfants juifs ne connaîtraient donc que le jargon. La génération sortie de ces écoles ne serait pas

en état de s'entendre avec ses concitoyens polonais ni de défendre ses intérêts devant la justice, dans les municipalités, etc. Et pourtant on ne peut pas songer sérieusement à faire de la Pologne un pays officiellement bilingue, avec 85 0/0 de population polonaise et 14 0/0 de juifs, parmi lesquels tous les intellectuels et la majeure partie de la bourgeoisie moyenne sont fermement opposés au maintien du jargon.

A une autre page, M. Goldmann découvre que les juifs polonais ne sont que des Allemands immigrés en Pologne, qui ont gardé le jargon judéo-allemand et veulent le cultiver. Cette théorie, partagée d'ailleurs par plusieurs autres auteurs juifs allemands, est trop transparente pour qu'elle puisse tromper personne.

Plus loin, M. Goldmann parle de la brillante littérature nationale juive, qui a trouvé son expression dans le jargon, et cite deux journaux quotidiens : « Heint » et « Moment » tirant ensemble à 100.000 exemplaires, et qui répandent « la civilisation » parmi les masses juives ne parlant que le jargon.

Ces deux journaux ne vendent en Pologne que le quart de leur tirage; le reste s'en va en Lithuanie, en Podolie, en Volhynie où on trouve 4 millions de juifs russes. Celui qui n'a pas connu ces journaux à leur origine ne peut se faire une idée de leur niveau moral et intellectuel : malgré cela il faut avouer que l'apparition d'une presse juive répondait aux besoins de nos masses populaires. Malheureusement les feuilles en question ont mal accompli leur tâche, et il est à regretter que les intellectuels juifs polonais aient laissé échapper ce moyen d'agir sur les masses parlant le jargon, et l'aient abandonné aux juifs russes immigrés en Pologne.

Complètement étrangère aux mœurs du pays, incapable de s'orienter dans la situation exceptionnelle faite à la Pologne, cette presse ne chercha qu'à s'attacher les masses populaires juives, et pour cela tout moyen lui fut bon Le meilleur c'était évidemment la démagogie et les nouvelles à sensation; et ces journaux acquirent la triste gloire d'avoir énervé les masses juives déjà suffisamment nerveuses et de les avoir excitées à la haine des Polonais et surtout des juifs polonais assimilés. En outre, en stigmatisant comme traîtres tous les juifs polonisés, cette presse exerça un véritable terrorisme sur la population juive vivant en bons termes avec ses concitoyens chrétiens. Son mot d'ordre a trouvé une facile répercussion dans nos masses si nerveuses, et a développé tous les mauvais instincts, en même temps qu'il contribuait à augmenter le tirage des journaux en question.

Il ne faut pourtant pas exagérer l'importance de cette presse, et ce serait une grosse erreur que de confondre les tendances agressives des journaux juifs avec les aspirations pacifiques de

nos masses populaires polonaises et même russes. Ces mauvaises herbes ne purent pousser que dans la lourde atmosphère de la domination russe, où la censure et la police empêchaient toute mise au point de la question. Ce n'est que dans ces conditions absolument anormales qu'une presse pareille a pu croître en puissance et terroriser le peuple dont elle prétendait défendre les intérêts.

A l'origine ces feuilles furent une véritable caricature du bon sens, et le lecteur n'arrivait même pas à les comprendre, car, comme je l'ai dit plus haut, chaque province de l'empire russe a son jargon particulier. Les extraits des journaux polonais ou étrangers étaient généralement altérés au point de devenir méconnaissables, car les traducteurs n'avaient pas l'instruction suffisante pour les comprendre et en approfondir le sens. Je dois ajouter pourtant que les dernières années ont apporté quelques changements. La situation financière devenant prospère a permis à ces journaux de s'attacher des écrivains hébraïques, dont quelques-uns de grand mérite, qui, bien qu'adversaires théoriques du jargon, prêtèrent leur concours pour agrandir le cercle de leurs lecteurs. Pourtant les tendances générales et le ton agressif sont restés absolument les mêmes.

Parmi les écrivains les plus connus nous citerons Abrahamowicz, Perec, Schalom Asch et Maurice Rosenfeld, mais l'ensemble de leurs œuvres est loin de pouvoir être considéré comme notre littérature nationale, à l'égal les œuvres immortelles de nos prophètes et de leurs successeurs.

Ces écrivains ont-ils contribué à augmenter le trésor de la culture européenne ? Franchement non. En dehors de quelques romans et quelques drames traduits en langues étrangères, leurs œuvres ne sont connues que de leurs lecteurs juifs. Cela suffit pourtant aux défenseurs du jargon pour en faire une « brillante littérature nationale » et pour demander pour elle en Pologne des lois protectrices spéciales. Ils veulent enfermer les juifs polonais dans un ghetto, en les retranchant de tout ce qui constitue la culture polonaise. Ils oublient que le juif polonais est le fruit des conditions anormales où la Pologne s'est trouvée placée, et qui doivent changer après la guerre ; ils oublient que c'est un véritable malheur que, malgré tous les efforts de nombreux patriotes polonais, les juifs de Pologne ne soient pas arrivés à apprendre la langue du pays.

III

Pour que le lecteur puisse mieux comprendre les relations polono-juives actuelles, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire des juifs en Pologne.

On ne peut pas fixer exactement le moment où les juifs ont apparu en Pologne. On trouve dans les Archives polonaises des décrets royaux datant du XIIIe siècle, relatifs à la question juive, et des ordonnances qui autorisent les juifs à s'établir dans les villes. Au XIVe siècle le roi Casimir le Grand donna aux juifs, par le statut de Wislica, des garanties légales ; la situation des juifs ne devait pas être bien mauvaise en Pologne, puisque leur immigration a continué pendant des siècles sans s'affaiblir.

La constitution de la République polonaise permettait l'établissement d'une vaste autonomie ; les juifs avaient leur juridiction, leurs écoles et certains droits spéciaux dans les limites des districts qu'ils habitaient, séparés des chrétiens. Cette autonomie, favorablement accueillie par les immigrés, eut un inconvénient : c'est que les juifs ne purent apprendre suffisamment la langue du pays pour s'en servir couramment.

Vers la fin du XVIIIe siècle, lorsqu'on vit naître en Europe un mouvement en faveur de l'émancipation des nations et de l'individu, de grands hommes d'Etat polonais cherchèrent à résoudre la question juive selon la justice, et on connaît bien en Pologne les travaux de Kollataj, Czacki et Butrymowicz, qui réclamaient pour les juifs des droits égaux. Ce dernier proposa à la Diète de quatre ans d'octroyer aux juifs des droits civils beaucoup plus étendus que ceux qui existaient à cette époque dans toute l'Europe occidentale. Comme on le sait, la pression qu'exerçait déjà la Russie sur la Pologne empêcha la réalisation de ces projets. Le deuxième et le troisième partages de la Pologne détruisirent l'œuvre commencée. La Pologne traversa une période tragique ; le pays fut envahi à plusieurs reprises, sa législation subit des bouleversements. En 1806, Napoléon Ier proclama l'égalité devant la loi de tous les citoyens, mais ce n'est qu'avec la formation du Royaume de Pologne en 1815 que l'horizon semble s'éclaircir. Malheureusement Alexandre Ier déçut toutes les espérances polonaises ; l'insurrection de 1830 éclata, suivie d'une réaction terrible. Ce n'est que lorsque l'administration de la Pologne eut été confiée au marquis Alexandre Wielopolski que les juifs obtinrent l'égalité des droits et la permission de fréquenter les écoles publiques. Pendant l'insurrection de 1863, nos coreligionnaires ont manifesté leur patriotisme en offrant leur sang et leurs biens. Le Rabbin conservateur de Varsovie, Berish Meisels, fut exilé en Sibérie par ordre du comte Berg à cause de son attachement à la cause polonaise.

Le libre accès aux écoles publiques et la fondation de l'Ecole des Rabbins sous la direction du patriote polonais Eisenbaum, qui voulait donner aux juifs des Rabbins parlant polonais, semblaient ouvrir une ère de liberté. A ce moment on voit entrer dans l'arène publique plusieurs juifs éminents, qui rendirent de grands servi-

ces à la patrie polonaise. Il y eut des prédicateurs juifs, prêchant en polonais, qui surent attirer un nombre énorme d'auditeurs; la commune juive fut réformée à l'européenne, on fonda de nombreuses écoles juives avec l'enseignement en polonais, etc. C'est de ce temps que date la polonisation des vastes couches de la population juive ; c'est alors que purent s'échapper du ghetto les citoyens polonais de religion israélite.

Si ce mouvement eût pu continuer librement, si ce besoin de s'instruire n'eût pas rencontré d'entraves, il n'y aurait pas à l'heure qu'il est de problème juif en Pologne; mais, après l'écrasement de l'insurrection polonaise, toutes les écoles, à partir de l'école primaire jusqu'à l'Université, furent russifiées, et l'accès des juifs fut soumis à une sévère réglementation.

Bien que les juifs n'habitent que les villes (il leur est interdit de résider à la campagne) où ils atteignent de 30 à 65 0/0 de la population, le gouvernement russe n'admet dans les lycées que 10 0/0 de juifs. Les familles très riches peuvent parfois, à force d'argent, tourner les difficultés, ou bien organiser à la maison l'instruction des enfants, ce qui est d'ailleurs sévèrement interdit, mais la population pauvre doit croupir dans l'ignorance.

Les efforts des juifs polonais pour créer à l'usage de notre prolétariat des écoles privées, des instituts professionnels et autres établissements de bienfaisance attendent encore leur historien. Ce fut une lutte continuelle entre la commune juive et le gouvernement russe, entre les sociétés philanthropiques et l'administration scolaire russe sévissant en Pologne. En outre, nos vrais patriotes juifs rencontrèrent un adversaire imprévu — *le juif russe* qui leur reprocha d'européiser les juifs polonais au lieu de fortifier leur caractère distinctif.

IV

En 1880, après les premiers pogromes à Elisabethgrad et Yalta, les juifs russes vinrent chercher un refuge en Pologne, et dès cette époque le gouvernement russe a fait tous ses efforts pour contraindre la population juive de son vaste empire à émigrer en Pologne, où elle apportait la langue russe et les coutumes russes. Ce ne sont pas les pogromes qui ont manqué en Russie; et c'était un exode continu des juifs de Moscou, de Kiew, des provinces Baltiques, etc. Il était donc naturel que les Polonais, qui veillent jalousement sur les seuls trésors qui leur restent, leur langue et leur culture nationale, regardassent avec terreur cette véritable migration des peuples, qu'ils ne pouvaient empêcher et qui pouvait devenir funeste pour l'avenir de la civilisation polonaise. Les

transfuges juifs, qui évidemment n'ont pas trouvé auprès de la population polonaise un accueil très cordial, se mirent à publier dans leur presse (rédigée dans le jargon) des articles fort violents où, bien plus par ignorance que par mauvaise volonté, ils touchaient souvent à l'idéal le plus sacré du peuple polonais.

Les Polonais purent croire qu'ils avaient affaire à des gens qui étaient venus de propos délibéré russifier la Pologne, et la conséquence fut une méfiance et une haine toujours grandissantes contre ces dangereux intrus. Ce n'était évidemment pas la faute des juifs si le gouvernement russe les avait chassés de leurs foyers : donc, du point de vue strictement humanitaire, les Polonais eurent tort de leur réserver un mauvais accueil. Mais il faut également prendre en considération qu'un peuple qui se trouve dans une situation politique absolument anormale, qui voit sa langue persécutée par le gouvernement russe, est forcé de faire tout son possible pour la garder intacte et doit regarder comme un malheur national l'arrivée d'étrangers, qui, comme nous le verrons plus loin, pouvaient porter un grave préjudice aux intérêts les plus sacrés du pays.

(Nous voyons qu'en Allemagne, où les juifs, d'ailleurs complètement germanisés, ne forment qu'un pourcentage minime, on emploie tous les moyens pour empêcher l'immigration des juifs orientaux. Outre les nombreuses protestations parues dans la presse, nous pouvons citer ce fait, que le gouvernement allemand, qui occupe actuellement la Pologne et qui cherche à enrôler le plus grand nombre possible d'ouvriers polonais pour les placer dans les usines allemandes, refuse d'accepter les ouvriers juifs. Les juifs allemands approuvent cette façon de procéder; je n'ai trouvé aucune protestation venant de leur part, aucune velléité de prendre sous leur protection les juifs polonais. Les juifs allemands veulent doter uniquement la Pologne du nationalisme juif et de son jargon.)

L'apparition du mouvement sioniste, favorisé au début par le gouvernement russe, qui y voyait un dérivatif contre la social-démocratie, augmenta encore la méfiance des Polonais. La police permettait aux sionistes de tenir des réunions publiques, tandis qu'elle interdisait aux Polonais d'organiser des conférences scientifiques populaires. Les Polonais en conclurent que le sionisme n'était qu'un des nombreux moyens entre les mains du gouvernement russe pour désagréger le pays et affaiblir sa force de résistance.

Les juifs russes qui avaient apporté dans leurs bagages la presse juive, dont j'ai eu déjà l'occasion de parler, exercèrent une grande influence sur le prolétariat juif et surtout sur la jeunesse à laquelle l'accès des écoles était fermé. Ils prêchèrent le sionisme et le nationalisme juif, ce qui n'a aucune importance en Europe

occidentale où le pourcentage des juifs est très faible, mais en Pologne les grandes masses juives complètement incultes prirent tout cela très au sérieux, et la séparation entre le peuple juif et les Polonais devint de plus en plus grande. Il me faut ajouter que tous les hommes instruits, parmi ces nationalistes juifs, étaient profondément *russifiés*, malgré les pogromes, les expulsions et les traitements barbares auxquels la Russie soumettait leurs coreligionnaires. Leur arrivée en masse était extrêmement inquiétante pour les Polonais soucieux de garder leur caractère national, et l'antagonisme dut forcément augmenter de plus en plus. Vers la même époque le gouvernement russe se mit à fermer systématiquement aux Polonais toutes les petites places où ils avaient encore gardé l'accès, par exemple l'administration des postes, des finances, etc. Finalement le rachat par le gouvernement du seul chemin de fer polonais, celui de Varsovie-Vienne, jeta sur le pavé des milliers de familles polonaises, ce qui devint une véritable catastrophe économique et nationale. Même les porteurs des bagages ne pouvaient plus être recrutés parmi les Polonais; on les fit venir de la Russie et on les dota de privilèges spéciaux.

Comme la majeure partie des juifs, aussi bien indigènes qu'immigrés, s'occupe de commerce et de métiers manuels, la masse énorme des Polonais qui se sont trouvés subitement sans moyens d'existence, n'a pu trouver aucune place disponible. Il devait en résulter une lutte pour la vie que M. Dmowski, chef du parti nationaliste, utilisa au profit de son parti; il inaugura une campagne antisémite afin d'arracher le petit commerce des mains juives.

Deux facteurs principaux ont rendu cette campagne facile à mener; d'une part, le petit commerce, dont s'occupaient les classes juives pauvres, ne pouvait plus suffire dans sa forme surannée aux conditions actuelles; d'autre part, il y avait un motif politique sur lequel insistaient particulièrement les nationalistes : une population polonaise sans moyens d'existence, à cause des étrangers immigrés qui apportaient en Pologne la culture russe et le jargon et qui inondaient toutes les villes.

Comme le zèle patriotique de la petite bourgeoisie polonaise, comprimé par le gouvernement russe, ne pouvait trouver aucun moyen de manifester son amour de la patrie, cette lutte économique contre les juifs fit l'effet d'une étincelle électrique qui déclancha toutes les forces accumulées pendant si longtemps. Ce patriotisme devenu actif prit évidemment la direction du moindre effort. On commença ainsi le boycottage économique des juifs, qui prit bientôt une forme très aiguë, à la suite d'une grosse gaffe commise par les nationalistes juifs lors des dernières élections à la Douma.

Le boycottage des juifs, qui était bien plus un signe de faiblesse que de bon sens et d'humanité, laisse une tache noire sur l'histoire de ces dix dernières années de la vie polonaise. Il fut d'ailleurs très sévèrement jugé aussi bien par les démocrates polonais que par certaines fractions du parti conservateur.

C'était plutôt une psychose qui s'était emparée d'une partie de la population, et il était à prévoir qu'elle ne serait que passagère. En pleine guerre on fonda à Varsovie, malgré la censure russe, une revue très sérieuse, « Mysl Polska », qui comptait parmi ses cellaborateurs les meilleurs esprits polonais. Cette revue protesta avec la dernière énergie contre l'antisémitisme de Dmowski. De même l'organe des juifs polonais, « Izraélita », rédigé par M. Joseph Wasserzug, publia une enquête dans laquelle les hommes politiques polonais les plus éminents se déclaraient fermement en faveur de l'égalité des droits à accorder aux juifs.

V

Avec l'indépendance de la Pologne la question juive va se résoudre tout naturellement. La majeure partie des nationalistes juifs russifiés rentrera en Russie, car là aussi la guerre va apporter quelques modifications dans le sens libéral, ne fût-ce qu'au commencement, et la zone de résidence des juifs sera certainement élargie. De plus, cette catégorie de commerçants et d'industriels est si intimement liée à la vie russe qu'elle ne pourrait pas exister en dehors de la Russie.

Quant à la population juive indigène, elle se rapprochera de plus en plus de ses concitoyens chrétiens; l'accès libre des écoles polonaises et l'égalité des droits politiques faciliteront infiniment ce rapprochement. Il est hors de doute que même les nationalistes juifs, s'il en reste, pourront obtenir satisfaction, pour leurs aspirations nationales, à condition pour eux de reconnaître le polonais comme langue officielle. Mais le système de curie spéciale pour les juifs, système introduit par les Russes, doit être aboli. Il est temps que les murailles du ghetto tombent en Pologne et que tous les citoyens polonais, chrétiens et juifs, se donnent la main pour travailler solidairement à la réorganisation de leur patrie si cruellement ravagée par la guerre!

Le gouvernement russe, pour creuser un abîme entre les juifs et les chrétiens, ne voulait pas permettre qu'un juif pût se déclarer polonais; il forçait les juifs à être de nationalité juive, à l'inverse de ce qui se passe dans tous les pays européens, où — heureusement pour nos coreligionnaires, — chaque juif a le devoir de se considérer comme citoyen de sa patrie adoptive. Mon exemple est typique. Je suis Polonais israélite et ma famille

habite Cracovie et Léopol depuis des siècles. Varsovie était pour moi la capitale de mon pays et quand, ayant épousé une Varsovienne, je me suis établi il y a trente ans à Varsovie, je n'ai jamais cru que je serais obligé un jour de la quitter, parce que le gouvernement russe ne voudrait pas reconnaître que je suis Polonais. Pendant la guerre on a expulsé tous les Allemands et Autrichiens, excepté les Polonais sujets de ces deux pays. Et moi, malgré le certificat du comité national, du prince Lubomirski et d'autres notables polonais affirmant ma nationalité polonaise et les efforts de toute ma vie pour le bien de mon pays, malgré l'opinion la plus flatteuse pour mon activité sociale du comité de la Bourse de Varsovie — je fus expulsé. Le gouvernement russe n'a pas voulu admettre qu'un israélite pût être Polonais. C'est donc le gouvernement russe qui est le véritable promoteur du nationalisme juif : c'est là un produit de l'art russe.

Jamais le Dr Herzl n'aurait découvert le sionisme, jamais les juifs allemands, qui étaient si contents de bénéficier depuis un siècle de droits égaux à ceux de leurs concitoyens chrétiens, n'auraient cherché à développer l'idée d'un peuple juif, sans le cri de douleur lancé à travers le monde des malheureux juifs russes et roumains !...

APPENDICE

Déclaration
des hauts représentants des Juifs de la Galicie

« La situation des Juifs en Pologne est devenue le thème de vives discussions dans l'opinion publique européenne. Dans les journaux les plus influents du monde civilisé, des hommes éminents ont pris la parole pour défendre avec ardeur la cause de la population juive en Pologne. Si nous élevons notre voix, et si nous ajoutons aux phrases de compassion quelques renseignements, c'est pour souligner leur signification et pour exprimer notre reconnaissance à toute l'Europe, pour l'intérêt qu'elle prend à notre tragique situation.

Nous, Juifs de la Galicie, nous nous considérons, sans aucune restriction, comme les fils de ce pays auquel nous appartenons. Les destinées de la Pologne sont nos destinées, les souffrances de la Pologne sont nos souffrances, le bonheur de la Pologne doit être notre bonheur. *Un des derniers grands actes de la Pologne indépendante inaugura l'émancipation des Juifs polonais*, immédiatement après la proclamation des Droits de l'Homme en France.

Le démembrement de la Pologne ne fut pas seulement un arrêt de mort pour son existence comme Etat, mais il détruisit, en même temps, son rôle social, économique et politique, et rejeta dans des conditions quasi moyenâgeuses ce pays qui était en pleine évolution vers le droit et la justice. Les gouvernements étrangers ont étouffé, dès le début, le progrès de la nationalisation des tribus et des groupes sociaux qui habitaient la Pologne. Dirigés par la maxime « *divide et impera* », propre à tout despotisme, ils ont su — les Russes surtout — accentuer les dissensions et annihiler tous les efforts tendant vers la solution des problèmes sociaux, par la voie de l'évolution normale.

Comme les conditions intérieures, après le démembrement de la Pologne, n'étaient pas les mêmes, dans les parties annexées par les Etats copartageants, la situation des Juifs y est devenue différente. Le sort des Polonais était le plus propice en Galicie. Ils obtinrent, ici, une certaine autonomie régionale et la possibilité d'un développement cultural sans entraves. Ici également *le sort des Juifs était le plus propice.* Ils jouissent, dans cette partie de la Pologne, de la plénitude des droits civiques, ils sont admis dans toutes les écoles et peuvent travailler avec les autres pour le bien de la culture nationale.

Si, malgré cela, la situation politique et économique des Juifs en Galicie laisse encore beaucoup à désirer, il faut avouer que la démolition des remparts moyenâgeux du Ghetto juif avance lentement, mais

d'une façon continue, ce qui n'exclut cependant ni de durs frottements ni même des secousses.

Le demi-siècle de l'existence autonome de la Galicie démontre, à côté de nombreux déboires, un grand progrès dans l'évolution culturale et civique des Juifs. On ne doit pas oublier, il est vrai, que l'administration gouvernementale favorisait ce mode de régler les affaires intérieures, si ce n'est pas toujours au même degré, du moins toujours dans le même sens. Mais ce facteur extérieur n'aurait pu que faiblement influencer l'élaboration des formes amicales de coexistence entre la population juive et la population chrétienne du pays, si, dans la nation polonaise elle-même, dans ses idéals politiques et nationaux, dans son histoire tragique et dans les leçons de ses grands esprits, il ne se trouvait de saines données promettant une coexistence avantageuse avec les Juifs.

La comparaison de l'état de choses existant dans le Royaume de Pologne, avec celui qui existe en Galicie, fournit une preuve de plus de cet axiome politique, fondé sur l'expérience, *que, seule, une nation qui a la possibilité de se gouverner elle-même, peut surmonter les difficultés surgissant de la solution des problèmes nationaux et économiques.* Ainsi, dans le Royaume, qui manquait de ces conditions, l'état de choses est devenu tout autre.

Les rapports polono-juifs, il y a dix ans encore, n'étaient pas troublés. Les différences d'origine ou de religion avaient peut-être moins de signification ici que dans tout autre pays de l'Europe.

Cependant la Russie a su, par des moyens incompréhensibles pour l'Europe, créer un tel état de choses en Pologne, qu'il sera impossible d'en sortir, tant que ce pays ne sera pas libéré du joug russe. *La solution du problème juif en Pologne est impossible sous la domination russe.* Le gouvernement russe a fait de la Pologne un camp de déportation pour les Juifs de tout son énorme empire.

Au moyen de lois draconiennes, on a concentré des Juifs russes dans des villes polonaises, où on les retient de force, ce qui a occasionné des troubles dans les rapports des deux populations. Il s'en suivit un changement dans leurs rapports nationaux, par le fait que les Juifs russes manquaient de tout contact historique avec la population polonaise et que sa civilisation leur était complètement étrangère.

Un des partis politiques polonais, s'appuyant sur la politique russe, hostile aux Juifs, inaugura une propagande antisémite, dirigée contre les Juifs venus de la Russie. Ainsi fut créé un mouvement — contraire en principe à l'âme polonaise — qui a comme origines les conditions politiques anormales déterminées par la domination étrangère.

Mais le parti antisémite n'essaya jamais de pousser la populace à des excès et des violences contre les Juifs, cela n'entrait ni dans son programme, ni dans son action politique, ni dans ses moyens de propagande. Nous ne connaissons pas un seul exemple où la faute des « pogrom » soit imputable même à la populace polonaise.

Il est impossible d'éclaircir — dans les limites de cette déclaration — toutes les circonstances qui eurent une influence décisive sur les origines et le développement du boycottage des Juifs en Pologne.

On peut cependant affirmer avec certitude que *cet antisémitisme va*

complètement disparaître en même temps que la domination russe. La lutte pour la libération, engagée en ce moment par la nation polonaise, à laquelle se sont vouées les âmes les plus éminentes et les cœurs les plus ardents, n'est pas uniquement engagée contre la Russie, mais aussi *contre l'empoisonnement de l'âme polonaise.*

Connaissant le passé historique de la Pologne, nous avons l'inébranlable certitude que les anomalies politiques, qui se manifestaient en Pologne russe, ne pourront plus se répéter dans la Pologne libre.

La question juive en Pologne est une partie de la question polonaise. La liberté de la Pologne signifie la liberté des Juifs polonais. »

Dr *Tobie Aszkenaze*, président de la Chambre des Avocats, ancien vice-président de Lwow, et ancien député à la Diète.

Dr *Joseph Michel Rosenblatt*, professeur à l'Université de Cracovie et vice-président de la Chambre des Avocats de la Galicie occidentale.

Dr *Jacob Glanz*, président de la commune israélite de la ville de Przemysl.

Dr *Hermann Diamand*, député au Parlement.

Ingénieur Joseph *Sare*, vice-président de la ville de Cracovie, ancien député à la Diète.

Dr *Simon Schaff*, président de la commune israélite de Lwow.

Dr *Henri Kolischer*, député au Parlement.

Dr *Ignace Steinhaus*, député au Parlement.

Dr *Samuel Tilles*, président de la commune israélite de Cracovie.

Dr *Hermann Lieberman*, député au Parlement.

Dr *Natan Loewenstein*, député au Parlement et à la Diète.

Déclaration
des Juifs du Royaume de Pologne,

publiée le 13 décembre 1914 dans le « Courrier de Varsovie ».

Nous en détachons le passage suivant :

« Nous nous plaçons sur le terrain de l'égalité absolue des droits des citoyens sans égard à leur origine ou confession. Nous avons foi en la force morale inébranlable de la liberté civile, et nous croyons que la conscience des droits égaux est un stimulant pour l'accomplissement des mêmes devoirs.

Les tendances généreuses et civilisatrices de l'âme polonaise et les lois et coutumes polonaises, développées par des traditions séculaires, ont frayé le chemin à des conceptions sociales qui tendent vers la réalisation des principes ci-dessus énoncés. Le processus d'amalgamation des éléments ethniques et confessionnels hétérogènes, le réveil des sentiments civiques dans la masse juive, avait pendant de longues années fait des progrès, grâce à des réformes légis-

latives appropriées et à la collaboration des grands esprits polonais qui ont porté devant la société le flambeau de la justice et de la tolérance. Des circonstances extérieures et des faits politiques et sociaux dépendant de ces circonstances extérieures ont mis une entrave au développement de ce processus.

« Nous sommes profondément convaincus que dans l'évolution historique nouvelle que nous attendons, nous aussi, avec une confiance inébranlable, et qui doit procurer à la Pologne les conditions d'une existence nationale libre et sans entraves, sa vie intérieure s'appuiera de nouveau entièrement sur les bases de la justice absolue. *Alors les rayons vivifiants de la justice sociale, répandus par la culture polonaise libre, illumineront aussi le peuple juif... Notre attachement sincère et chaleureux au pays et à la civilisation polonaise sera la base de notre programme d'action.* Ce programme n'a été ni affaibli ni relâché par certaines tendances politiques qui ont été dirigées contre le peuple juif et en même temps contre nos efforts. Notre but est le relèvement de la masse juive par l'instruction, et par la solidarisation avec le pays et la nation polonaise. »

Déclaration
du Professeur Jaworski, député,
Président du Comité National Suprême

La complication de la question juive sur le territoire de l'ancienne République, nous la devons à la politique du gouvernement russe, qui, en imposant des barrières infranchissables à l'expansion de la population juive du côté de l'Orient, a créé artificiellement des agglomérations juives anormales dans notre pays. Non content de cela, il dirigeait vers la Pologne l'élément russifié des juifs, *litwaki*, élément étranger non seulement aux Polonais, mais aussi aux juifs du Royaume. C'est cette politique de la Russie qui a amené la naissance d'agglomérations extraordinaires de population juive. Ces Juifs, dans l'impossibilité de conquérir une existence économique normale, étaient condamnés à chercher des moyens exceptionnels de gagner leur vie et voués à une misère inévitable.

Au moment de chercher à régulariser les relations polono-juives, envenimées par suite des conditions anormales de l'existence politique et économique du pays aussi bien que par suite de l'agitation démagogique nationaliste, nous devons nous placer sur le terrain des principes européens. Nous devons reprendre le fil des anciennes traditions polonaises dans les relations avec les Juifs, les traditions des Czacki et des Wielopolski, et avoir assez d'énergie pour faire des masses juives des citoyens polonais et pour les amener à travailler dans l'intérêt du pays. *Et cela ne peut se faire qu'en accordant aux Juifs l'égalité des droits*, en leur assurant une existence normale, en leur donnant la possibilité de

sortir par leur admission aux droits politiques de la situation désespérée dans laquelle ils ont vécu jusqu'à présent.

L'antisémitisme, sous quelque forme que ce soit, ne peut qu'être préjudiciable aux intérêts du pays. Ce n'est ni par l'antisémitisme ni par la démagogie nationaliste, que nous devons remédier au mal dans ce domaine, mais par toute une série de réformes faites dans le but d'assainir la situation générale du pays en relevant la culture des habitants, en créant de nouveaux débouchés pour le travail, et en dirigeant le pays sur de nouvelles voies de développement général...

La Pologne doit, dans la question juive également, suivre les mêmes voies qu'ont suivies les sociétés occidentales de l'Europe, — en cherchant à attacher les Juifs au pays par l'attrait de l'égalité des droits politiques. Par contre, nous devons exiger énergiquement des Juifs qu'ils deviennent de sincères citoyens du pays, qu'ils travaillent pour son bien, qu'ils contribuent à son développement. Or cela ne deviendra possible que lorsque la Pologne leur assurera l'accès aux sources du bien-être et de la culture. De même qu'en Occident les Juifs ayant obtenu l'égalité de tous les droits sont devenus de bons Français, Anglais, Italiens ou Allemands, *nous avons le droit d'exiger de nos Juifs qu'ils deviennent de bons Polonais et de fidèles citoyens de la Pologne.*

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE DE RENNES, 71.

DS 135 P6L3

Lauer, Bernard
La question polono-juive
d'après un Juif polonais

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 09 18 06 004 6